



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 6 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers en Exercice : 33
Nombre de Conseillers Présents : 25
Nombre de Conseillers Votants : 31

L'an Deux Mille Vingt-deux, le six octobre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Palais des Congrès, sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Maire de la Ville de Parthenay,

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Présents : Jean-Michel PRIEUR, Pierre-Alexandre PELLETIER, Chantal RIVAULT, Claude BEAUCHAMP, Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Catherine MAGNAVAL, Jean-Luc TREHOREL, Joël GRISON, Philippe BELAUD, Pascale ROBIN, Antoine DESCROIX, Sylvie BOUTET, Sylvie DUQUESNOY, Jérôme FOURNIER, Franck MONGIN, Anthony PELLETIER, Bérengère AYRAULT, Sonia YANSANE, Lucile MAUILLON, Kévin MERLIOT, Joël DENIS, Jean-Luc BARDET, Lucie TROUVÉ, VERDON Laurence

Pouvoirs :

Magaly PROUST donne procuration à Hervé LE BRETON
Myriam PETIT donne procuration à Jean-Luc TREHOREL
Cécile CHIDA-CORBINUS donne procuration à Pierre-Alexandre PELLETIER
David WANSCHOR donne procuration à Catherine MAGNAVAL (arrivé à 20h56)
Béatrice LARGEAU donne procuration à Laurence VERDON
Karine HERVÉ donne procuration à Jean-Luc BARDET

Absents excusés : Caroline VINCENT et Jérôme BACLE

Secrétaires de séance : Sylvie BOUTET et Jean-Luc BARDET

SOMMAIRE

HOMMAGE A M. Maurice SUGERE	2
AFFAIRES GENERALES	2
1 – DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	2
2 – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 7 MARS, 2 ET 25 AVRIL ET 2 MAI 2022.....	2
RESSOURCES HUMAINES	2
3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	2
4 – POUR INFORMATION – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	3
5 – POUR INFORMATION – MUTUELLE COMMUNALE	4
REHABILITATION DU CŒUR DE VILLE	4
6 – FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN	4
VIE ASSOCIATIVE	5
7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BREME PARTHENAISIENNE.....	5
ARCHIVES	6
8 - ACCEPTATION DE DONS	6
AFFAIRES TECHNIQUES	7
9 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTUE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE - ANNEE 2021	7
SANTE	10
10 - SUBVENTION CHNDS (Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres).....	10
INFORMATIONS	11

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, le Conseil devait se tenir lundi dernier, mais en raison d'une réunion importante avec la Présidente du Département sur le centre de santé, j'ai préféré ne pas prendre de risque sur l'heure de mon arrivée et donc décaler la réunion à ce soir.

Nous allons commencer cette séance de Conseil Municipal par rendre hommage à M. Maurice SUGERE

« Né le 3 janvier 1926 à Paris, devenu orphelin de père à 14 ans, il est alors embauché par un boucher comme apprenti.

Il suit pendant des années des cours du soir et finit par obtenir un diplôme de dessinateur industriel. Il travaille ensuite pour la CIM et la Thompson à Palaiseau et, après un premier déménagement pour tenir un garage en Bretagne, il est embauché par la SAF à Parthenay en 1975. Il y terminera sa carrière professionnelle en 1992.

Elu au conseil municipal en 1983, il est délégué au conseil de District mais surtout adjoint aux affaires agricoles jusqu'en 1989. Il accompagne à ce titre l'adaptation du marché aux bestiaux et de l'abattoir : informatisation et transformation en sociétés d'économie mixte. Il s'était aussi engagé dans le CICASE (centre d'initiatives pour la création d'activités socio-économiques), association qui cherchait à former et créer des emplois alternatifs pour les chômeurs.

De 1989 à 1995, il est conseiller municipal délégué aux remparts.

Depuis sa retraite, il résidait à Pompaire, et participait aux activités de l'Amicale laïque ainsi qu'à une association de réparation de vieux avions à Niort.

Marié à Yvette et père de quatre enfants, il est décédé à 96 ans. »



AFFAIRES GENERALES

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique

2 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNIPAUX DES 7 MARS, 4 ET 25 AVRIL ET 2 MAI 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseils Municipaux des 7 mars, 4 et 25 avril et 2 mai 2022.

1 – RESSOURCES HUMAINES

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Hervé LE BRETON

Dans le cadre de créations de poste ou de modifications de temps de travail des agents, il appartient au Conseil Municipal de créer ou de modifier le tableau des affectifs.

Il s'agit des emplois suivants :

- à compter du 1^{er} décembre 2022, dans le cadre d'un souhait de créer un poste pour le Service Secrétariat général, un poste d'Attaché territorial à temps non complet, 21 heures hebdomadaires,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre d'un souhait de la pérennisation d'un poste pour le Service Espaces verts, un poste d'Adjoint technique à temps complet,

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
- VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;
- CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDERANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Ville de Parthenay, il convient de créer les postes correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de créer les postes suivants :
 - à compter du 1^{er} décembre 2022, 1 poste d'Attaché territorial à temps non complet, 21 heures hebdomadaires
 - à compter du 1^{er} janvier 2023, 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - POUR INFORMATION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. Hervé LE BRETON

La Ville de Parthenay met à disposition du personnel ou bénéficie de mises à disposition de personnel d'autres communes ou établissements, pour effectuer des missions de service public.

Il convient d'en informer le Conseil Municipal.

- VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 et suivants, et L.512-12 et suivants ;
- VU le décret n°2088-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- CONSIDERANT que la Ville de Parthenay met à disposition du personnel ou bénéficie de mises à disposition de personnel d'autres communes ou établissements, pour effectuer des missions de service public ;

Le Conseil Municipal est informé de la fin à la mise à disposition de l'agent de la Ville de Parthenay listé ci-après, à compter du 31 octobre 2022 :

- Mme Cathelyne LABARDE, Attaché territorial à temps complet, mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail auprès de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour des missions de responsable du secteur achats, mécanique, à la suite de sa mutation au 1^{er} novembre 2022.

Une convention passée avec l'établissement concerné définit les modalités de fin de mise à disposition.

5 - POUR INFORMATION MUTUELLE COMMUNALE

Mme. Sylvie DUQUESNOY :

Un des axes majeurs du projet de l'équipe municipale est de promouvoir le « bien-vivre » à Parthenay. La Ville souhaite donc faciliter l'accès à une couverture santé de qualité au travers d'une mutuelle communale.

L'ambition de Parthenay est de proposer à ses habitants la meilleure offre possible et se positionne en tant qu'intermédiaire non rémunéré. La Mairie entame donc une recherche de partenariat au travers de cet appel à manifestation d'intérêt. L'ensemble des acteurs locaux du secteur des assurances sont sollicités.

Le partenaire choisi pour porter cette mutuelle communale devra répondre à un cahier des charges précis. Le partenariat prendra la forme d'une convention qui définira les conditions d'exécution pour une durée de deux ans renouvelables tacitement. Le portage de la mutuelle communale sera attribué au partenaire ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse pour les Parthenaisiens.

Le Conseil Municipal est informé du projet mutuelle communale

REHABILITATION DU CŒUR DE VILLE

6 - FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Mme Chantal RIVAULT :

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des Communes de moins de 20.000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La mise en place des relations partenariales est traduite par la structuration de l'accompagnement du chef de projet par les collectivités locales, Communauté de Communes, Ville de Parthenay, Ville de Secondigny, associées à la bonne réalisation du dispositif « Petites Villes de Demain ».

En effet le chef de projet (Marianne ALBERT) est recruté par la Communauté de Communes, au sein du service Aménagement du Territoire ce qui lui permettra d'être associé à la mise en place des études de planification PLUI, PLH. Ces missions seront cependant partagées entre la Ville de Parthenay, en ce qui concerne les projets de réhabilitation du centre-ville, la Commune de Secondigny pour la coordination de son action de revitalisation du centre-bourg. Il aura également la charge d'orchestrer la rédaction de la Convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT). Les deux Petites Villes de Demain assureront le financement restant à charge, correspondant à la répartition du temps de travail tel que défini :

- Ville de Parthenay : 3,5 jours hebdomadaires (70%) ;
- Commune de Secondigny : 1,5 jours hebdomadaires (30%)

Le coût chargé annuel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » est évalué à 43 000 €.

L'Etat, par l'intermédiaire de la banque des territoires et de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), peut subventionner le poste à hauteur de 75 %, soit 32 250 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Chef de projet PVD	43.000€	ETAT	32.250 € (75%)
		Ville de Parthenay	7.525 €
		Commune de Secondigny	3.225 €
TOTAL	43.000 €	TOTAL	43.000 € (100%)

- VU le programme national « Petites Villes de Demain » ;
- VU la délibération de la Commune de Secondigny, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 5 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Commune de Parthenay, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 19 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » avec l'Etat, la commune de Parthenay et la commune de Secondigny en date du 22 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, portant sur le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain », en date du 21 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT le coût du poste de chef de projet « Petites Ville de Demain » estimé à 43.000 € ;
- CONSIDERANT que l'Etat, par l'intermédiaire de la banque des territoires et de l'ANCT, peut attribuer une subvention de 32.250€ ;
- CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-dessus

M. Jean-Michel PRIEUR : Merci Chantal. Je précise que Marianne ALBERT était auparavant agent à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Ce programme, à l'origine, devait être uniquement municipal et les règles ont été modifiées par l'Etat et on s'est retrouvé dans cette situation, avoir un portage Communautaire. Dans les faits cela ne nous empêche pas d'avoir un agent de développement qualifié. Pour information, nous avons eu une réunion à la Préfecture ce matin, sur les financements DETR, DSIL, fonds « friches » et sur quelques autres sur l'année en cours et surtout sur l'année à venir. Le Label « Petites Villes de demain » nous permet d'obtenir des subventions qui normalement sont majorées, toujours au regard des enveloppes globales de l'Etat et de notre dossier proposé et de pouvoir bénéficier d'un abondement en terme d'ingénierie. A noter prochainement la création d'un fonds « vert » qui pourra venir compléter certains dispositifs, certaines actions et/ou, propositions de la Collectivité. Mais pour le moment ce fonds « friches » n'a pas de fonds existants dont il pourrait être l'objet. Peut-être par de nouveaux financements mais pour le moment nous n'avons pas d'information. Mais cela ne nous empêche pas de poursuivre les différentes études qui sont nécessaires pour la mise en place de la convention ORT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessus détaillé,
- d'autoriser Le Maire à solliciter toutes aide financière concernant ce dossier,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 65,
- d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VIE ASSOCIATIVE

7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BREME PARTHENAISIENNE

Mme Véronique REISS :

L'association Brème Parthenaisienne, en partenariat avec l'association Team Sensas Gâtine 79, a organisé en juillet 2021, après 15 ans d'absence, un concours de pêche à Parthenay, afin de redynamiser le territoire. Fort des retours positifs et de l'attrait des compétiteurs pour la ville de Parthenay, l'association Brème Parthenaisienne a organisé 4 concours de pêche en 2022, à la Base de Loisirs et la Prée (20 mars, 10 avril, 5 juin et 3 septembre).

L'association qui ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement, sollicite une aide financière pour l'alevinage de 631,50€, pour réaliser des concours de pêche et contribuer au repeuplement d'espèces.

Le coût de l'alevinage pour l'année 2022 s'élève à 2.326,30€,
La fédération de pêche apporte un soutien financier à hauteur de 1 694,80€.

- VU l'avis favorable de la commission Vie Associative Sport et Culture réunie le 31 août 2022,
- CONSIDERANT que l'association Brème Parthenaisienne sollicite une aide financière à hauteur de 631,50€, pour effectuer de l'alevinage, en vue de l'organisation de concours de pêche,
- CONSIDERANT le souhaite de la ville de Parthenay de soutenir les projets associatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de **631,50€** à l'association Brème Parthenaisienne,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, 011-40-6574.

ARCHIVES

8 - ACCEPTATION DE DONS

Mme Catherine MAGNAVAL :

Les archives administratives, aussi importantes et intéressantes soient-elles, ne peuvent pas à elles seules rendre compte de toute la vie d'une cité. La collecte d'archives privées fournit des compléments substantiels aux historiens de la société, de l'économie, des arts...

Les documents sont de toute nature : manuscrits, imprimés, journaux, cartes, gravures, dessins, photographies, films...

Voici les dons proposés aux archives en 2022 :

- VU l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux dons et legs ;
- VU le Livre II du Code du patrimoine, relatif aux archives, et notamment les articles L. 212-15, 213-5 et 213-6 relatifs aux archives privées ;
- VU les lettres d'intention de don de M. Jacky THIBAUT du 01/07/2021, de M. Robert JOBARD du 24/08/2021, de M. Yves DRILLAUD du 07/01/2022, de Mme Françoise GUIGNARD du 26/08/2021, de Mme Line CHASSAC du 05/04/2022, de Mme Jacqueline MIOT née BERNARDEAU du 11/01/2022, de M. Daniel THIBAUT du 10/05/2022, de M. Jean-Claude GIRAUD du 11/05/2022, de M. Michel BALMER du 10/05/2022, de Mme Marie LIGARA du 30/05/2022, de M. Mme Joseph et Geneviève ROUILLARD du 02/06/2022
- VU l'avis favorable de la commission « Services au public et transition numérique », réunie le 24 mai 2022 ;
- CONSIDERANT que, d'une manière générale, tous les dons de documents qui intéressent directement l'histoire locale en tous domaines méritent à ce titre d'être conservés, classés et consultés aux archives municipales ;
- CONSIDERANT que le donateur a précisé la nature du don, sans l'assortir de conditions ou restrictions particulières ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les dons de :
 - M. Michel BALMER : affiches orchestre de jazz local, publicité caravane pour handicapés conçue par Roger Guédon.
 - Mme Marie LIGARA : cartes postales conscrit Moïse LIEVRE de l'Absie.
 - M. Mme Joseph et Geneviève ROUILLARD : livrets militaires, carnet de chants Narcisse VERGNAUD soldat au 114e RI.

- M. Yves DRILLAUD : registre société de l'enseignement libre de Parthenay ; médailles et diplômes de médailles, photo, notes du capitaine Louis AGUILLON.
 - Mme Line CHASSAC : registres réunions Amicale 114e RI.
 - M. Jean-Claude GIRAUD : films de la guerre 1939-1945 par le Dr Charrier ; archives de l'association Parthenay 2012.
 - Mme Françoise GUIGNARD : collection de pochettes plastiques commerces de Parthenay.
 - M. Jacky THIBAUT : famille Pognault-Millasseau (scolarité, courriers familiaux) et entreprise Pognault-Reault (courriers).
 - M. Robert JOBARD : factures de commerces parthenaisiens adressés à l'armée polonaise à Parthenay (1940).
 - Mme Jacqueline MIOT : archives magasin de chaussures BERNARDEAU et syndicat professionnel.
 - M. Daniel THIBAUT : archives de son grand-oncle Delphin BEDIN (correspondance de guerre 1914-1918, commande hangar de la Chainette, statuts laiterie coopérative de Saint-Loup).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRES TECHNIQUES

9 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTUE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE - ANNEE 2021

Mme Chantal RIVAULT :

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine intervient pour la collecte des déchets et la gestion des déchetteries pour 21 Communes parmi les 38 Communes du territoire Parthenay-Gâtine. Pour les 17 autres, c'est le SMC (Syndicat Mixte à la Carte) du Saint Maixentais qui intervient. C'est 17 autres Communes sont situées autour de Secondigny, Vasles et Ménigoute.

Les faits marquants pour l'année 2021 :

- La collecte des déchets est effectuée par un prestataire, « Brangeon Environnement ». Un marché et une convention ont été passés pour une durée de deux ans (1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022). Le montant du marché est de 4.880.000€.
- Sur la ville de Parthenay, il y a une particularité, car il existe des rues relativement étroites. Nous avons été obligés d'établir un avenant au marché pour avoir une micro-benne qui puisse passer dans toutes nos petites rues.
- Une collecte des cartons des professionnels en porte à porte
- Le service gère également trois déchetteries, celles d'Amailloux, Parthenay et Thénezay.
- Une modification du règlement général de collectes par la création d'un tarif des frais d'enlèvement dans le cas des dépôts sauvages. Après identification de la personne et de l'auteur des faits, il y a possibilité de dresser un procès verbal.
- Distribution de composteurs. La Collectivité a réussi à convaincre 4 collaborateurs bénévoles qui portent la bonne parole sur l'utilisation des composteurs
- Le tonnage des ordures ménagères est de 3961 tonnes. C'est en légère baisse par rapport à l'an passé, (4061 tonnes) mais cela s'explique par le fait que la collecte sélective avec les bacs et les poches jaunes s'est amplifiée.
- Le tonnage des déchets verts s'élève à 1662 tonnes, ce qui reste important. Il y des efforts à faire, car la plus part des déchets sont recyclables
- Le tout-venant (non recyclable : mobilier en plastique, la literie, moquette...) représente 1261 tonnes, en légère diminution. Mais là encore, il faut trouver des filières d'élimination

L'évolution du ratio de collecte : Les colonnes représentées sur le graphique identiques 488 kilos / habitant et par an. Le Tableau comparatif entre 2014 et 2021 montre une diminution de 7,5%. Est fait mention également du chiffrage donné par l'ADEME et la Nouvelle Aquitaine. Les chiffrages sont plus importants pour des tranches de population équivalentes aux nôtres.

Les entrées en Déchetterie : accessibles avec une carte CVQ (carte de la vie quotidienne) pour 15 passages à l'année. En 2021, il a été dénombré 72.277 passages sur les trois déchetteries (particuliers et professionnels). Ce qui représente une augmentation assez conséquente par rapport à 2020.

Composteurs : le service déchets a également distribué des composteurs. Distribution importante sur 2020 et 2021. Possibilité de deux contenances de bacs (345 litres ou 830 litres). Le premier bac est gratuit pour chaque ménage. Si le bac est détérioré ou cassé, possibilité de l'échanger. Les bénévoles compostage restent disponibles pour donner des explications sur un « bon compost »

Les dépenses de fonctionnement : représentent 2.738.843€ pour l'ensemble des trois déchetteries (déchets résiduels, recyclages secs des ordures ménagères ...)

Les dépenses d'investissement : représentent 98.448€. Ces dépenses sont surtout liées à l'entretien des déchetteries et aussi à l'achat des compteurs et conteneurs

Les recettes de fonctionnement : 949.702€. Les deux grosses sources sont les ventes de matériaux et le soutien des sociétés agréées (% recyclage de l'électroménager reversé)

Coût du service : 82,38€HT/habitant. A l'échelle nationale le coût médium est de 71€HT/habitant

Communication : plusieurs choses ont été mises en place au cours de l'année, :

- Contrôle des tris des bacs jaunes : La Société Brangeon vérifie le contenu du conteneur afin que ce dernier ne possède pas de déchets qui n'ont pas lieu d'être. Si tel est le cas, le conteneur n'est pas collecté. Par la suite, un agent rencontre les personnes concernées pour expliquer les déchets reçus dans les bacs jaunes. En 2021, cela représentait 282 bacs non collectés et 94 foyers ont pu être sensibilisés.
- Action de ramassage : 12 jeunes de l'IME ont pu participer au ramassage des déchets le 1^{er} juillet dernier et pas moins de 5kg de déchets ont été ramassés et triés.
- Collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » : avec 13 points de collecte et l'équivalent de 24 cartons de 1m³ collectés. Les jouets ont été remis à Emmaüs qui les remet en état et en vente dans la boutique de Châtillon sur Thouet
- Sensibilisation dans les Ecoles par le CPIE : 540 élèves (de la maternelle au primaire) ont participé à l'opération sur 64 demi-journées. Le programme proposé était « trier pour recycler, réduire et éviter les déchets et composter au jardin »

Accueil et gestion des usagers :

- 1407 personnes à l'accueil physique des services techniques
- 2704 appels téléphoniques traités
- 74 personnes se sont rendues directement en Mairie et 640 appels téléphoniques ont été reçus également en Mairie
- En 2021 : 198 demandes GRC (Gestion Relation Citoyen) ont été traitées
- 1047 demandes de changement de bacs (détériorés, cassés..., mauvaise série)
- 1364 bacs distribués
- 984 bacs repris : cela concerne les bacs restants en permanence dans la rue (faute de place de stockage au domicile ou bien les personnes ont pris l'habitude de laisser le bac dans la rue). Un contrôle est fait sur le bac par l'intermédiaire d'une puce qui permet de définir à qui appartient le conteneur. Par la suite un échange à lieu avec la personne afin de lui expliquer que son bac individuel n'a pas lieu de rester dans la rue. Et si la personne n'en veut pas, il est récupéré

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine : présentation des chiffres (tonnages, kilo/hab)

Rapport annuel 2020 du SMITED : sont présentés le tonnage par Collectivité sur le Département, les tonnages par ordures ménagères résiduels et les tonnages valorisés. Entre ce qui est collecté et ce qui est réellement traité, il y a encore possibilité de valoriser :

- sur un tonnage total de 51.020 tonnes, des ordures ménagères pour 38.988 tonnes et un tonnage valorisé de 12.000 tonnes.

- Sur un tonnage d'environ 54.000 tonnes, un traitement mécano-biologique pour 38.666 tonnes, dévalorisation pour 18.000 tonnes d'ISDN « installation de stockage de déchets non dangereux » (béton, brique, tuile, céramique, pierre)

Explication est ensuite donné sur le graphique de l'évolution des tonnages reçu par le SMITED de 2014 à 2021

M. Jean-Michel PRIEUR : juste pour apporter une précision c'est un budget annexe en équilibre. Outre les prestations et les subventions que nous pouvons obtenir, c'est la fiscalité qui permet d'équilibrer des charges relatives à ce budget. C'est une fiscalité qui continuera d'augmenter car le souhait est de réduire le nombre de tonne qui doit être traité et parfois enfoui et c'est justement cette fiscalité qui va continuer d'augmenter et qui pénalisera ce service. Pour le moment, temps que le tri ou le recyclage ne sera pas complet, nous serons malheureusement sur cette pente ascendante que nous essayons de limiter autant que possible. Je signale également un gros travail effectué par le service ces dernières années, notamment suite au remplacement des bacs (mauvaise qualité qui ont dû être remplacés en masse) mais également un nouveau logiciel comptable, qui s'est montré très défectueux et un marché que nous avons cassé avec le prestataire. Il a fallu reprendre à la main plusieurs milliers de lignes comptables qui ont permis de rétablir la facturation.

L'enjeu effectivement c'est le tri, avec des filières de plus en plus nombreuses.

Chantal RIVAULT : effectivement, cette année, deux nouvelles filières sont ouvertes : jouets et jardinage. Par ailleurs, nous allons être ré-interpellé sur les bio-déchets sur Parthenay. Tout le monde ne peut pas avoir un composteur, par contre tout le monde a des bio-déchets. A nous de voir comment organiser cette collecte sur Parthenay

Jean-Michel PRIEUR : en complément, nous sommes toujours en attente du projet uni-tri qui vise à recycler une échelle inter-régionale, quelques millions de tonnes. Des problèmes règlementaires environnementaux ont retardé ce projet. Par contre, le souhait du SMITED pour l'ensemble des Collectivités de notre Département de lancer une étude sur les différentes filières de recyclage. Pour finir, je pense que l'on peut continuer à compter sur l'effort de nos concitoyens et de nous-mêmes pour continuer, poursuivre et amplifier ce tri pour ne pas non plus déposer tous déchets n'importe où. Je rappelle que cela peut tomber sur le coût d'une amende. Il faut aussi sensibiliser les personnes pour rentrer leur bac (quand cela est possible)

Chantal RIVAULT : Pour appel, une poche noire à côté d'un conteneur, ne sera pas collectée. Il faut vraiment que la poche soit dans le conteneur. Autre information également : dans les bacs jaunes, les déchets ne sont pas à mettre dans une poche jaune, les déchets peuvent être mis directement dans le bac

Jean-Michel PRIEUR : Tous les déchets qui ne sont pas mis dans les bacs désignés sont ramassés par les agents techniques de la Commune qui ont d'autres choses à faire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-17-1 et D.2224-1 et suivants ;

-VU la délibération n°CCPG153-2022 du Conseil Communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 21 juillet 2022 ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ci-annexé.

SANTE**10 - SUBVENTION CHNDS (Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres)**

Sylvie BOUTET :

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CH NDS) restructure le site hospitalier de Parthenay, tant sur le volet architectural que de l'organisation de l'offre de soins

Deux projets sont en cours de concrétisation, dans le cadre d'une collaboration avec la Ville de Parthenay :

- La création d'un Centre Public De Santé (CPDS), visant à salarier des médecins généralistes et à renforcer l'offre de soins en médecine générale sur le territoire de Parthenay-Gâtine pour un montant total de 36.583€TTC
- La mise à disposition des professionnels de ville (via l'association bigUP Santé) de 4 chambres de l'internat médical, afin de faciliter l'accueil des professionnels de santé remplaçants et des internes pour un montant total de 32.495€TTC.

Le CH NDS va réaliser les travaux nécessaires. A noter que le CHNDS ne perçoit pas de fond de compensation de TVA. Dans un contexte financier fortement contraint, et en cohérence avec la démarche de collaboration initiée entre le centre hospitalier et la Ville de Parthenay, le CHNDS sollicite une subvention d'investissement auprès de la Ville de Parthenay à hauteur de 35% suivant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Travaux CPDS	36.583€	Commune de Parthenay	24.177€ (35%)
Travaux logements	32.495€	CHNDS	44.901€ (65%)
TOTAL	69.078 €	TOTAL	69.078€

DELIBERATION

- CONSIDERANT que le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CH NDS) porte un projet de centre public de santé destiné à améliorer l'offre de santé sur la commune
- CONSIDERANT que le CH NDS souhaite mettre à disposition des logements pour accueillir des internes et développer la formation de futurs praticiens,
- CONSIDERANT la demande de subvention du CH NDS ;
- CONSIDERANT la volonté de Parthenay d'agir sur l'offre de santé de médecine générale :

M. Hervé LE BRETON : Nous avons accueilli en début de semaine, le premier Médecin Généraliste de Parthenay dans le Centre de Santé, après les efforts qui ont été fait et les contacts déployés. Cela ne sait pas trop ébruité, mais le résultat est là et c'est le plus important pour la population de Parthenay. J'ajoute que d'autres professionnels de santé intégreront le Centre de Santé

M. Jean-Michel PRIEUR : vous trouverez un certain nombre d'information dans la presse suite à une conférence de presse qui s'est déroulée la semaine dernière et dans le numéro magazine de Parthenay. Certains administrés me disent « il faut faire une Maison de Santé ». Je dis clairement que faire une Maison de Santé à un coût mais le problème surtout est de trouver les professionnels de santé pour intégrer les bâtiments. S'il était aussi facile de trouver des professionnels de santé juste en montant des murs, je pense que toutes les Collectivités de France aurait sa Maison de Santé. Cependant, aujourd'hui beaucoup de Maison de Santé ne sont pas remplies. Il nous ait paru plus intelligent, plus pertinent, au regard de la

disponibilité immobilière au sein du Centre Hospitalier, de renforcer l'offre du Centre Hospitalier. Autant notre projet de politique vise à renforcer le centre ville autant que possible pour la création d'équipements et d'infrastructures, d'animations, autant pour la santé, lorsque les professionnels le souhaitent, nous préférons renforcer la structure autour du Centre Hospitalier. Il s'y passe beaucoup plus de choses que les Parthaisiens et Gâtinais ne se l'imaginent. La seule image des urgences qui sont fermées sur le Centre Hospitalier qui est une négative réelle et qui n'est surtout pas à la hauteur de l'engagement des professionnels de ce centre hospitalier et d'un certain nombre de propositions qui sont faites en matières de consultation. Nous avons tout intérêt tous ensemble à vouloir justement montrer les efforts qui ont été réalisés et amplifiés grâce au Directeur des Hôpitaux du Département. Il nous a semblé plus judicieux d'orienter les professionnels de Santé au Centre Hospitalier que de les salarier. Après un an de travail, le Centre Hospitalier prend forme et une Ergothérapeute va s'installer en tant de libérale et rejoint cette offre de service. Prochainement aussi, par les efforts du Centre Hospitalier, l'arrivée d'une radiologie (scanner et IRM) qui sera manipulée par des radiologues de la Région. A venir, aussi, l'arrivée d'un Centre de Gériatrie et de professionnels compétents. Nous attendons également l'arrivée d'une autre généraliste à mi-temps, qui viendra compléter cette équipe. Un médecin est aussi agréé pour former des internes. Nous allons pouvoir accueillir d'autres médecins mais pas dit qu'ils veulent s'installer sur notre territoire. C'est un combat que nous continuons de porter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention au CHNDS à hauteur de 24.177€ pour la création d'un CPDS et de logements pour internes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 204 et que le versement interviendra à l'issue des travaux sur présentation d'un bilan de l'opération d'investissement

O
O O
O

INFORMATIONS

M. Jean-Michel PRIEUR : Parthenay n'est pas une ville morte, contrairement, parfois à ce que l'on peut lire :

- Le vernissage Exposition peintures de Sandrine Roudy et sculptures de Jacky Ruchaud à la Chapelle des Cordeliers, du 6 au 23 octobre
- Pomm'expo à partir de samedi 8 octobre
- Conseil Municipal des enfants se réunira samedi matin, 8 octobre pour sa nouvelle mandature au Domaine des Loges. Travail réalisé par plusieurs élus
- La semaine bleue pour s'initier au bridge, samedi 8 octobre après-midi
- Nous vous invitons tous au spectacle Carabosse samedi soir à partir 20h jusqu'à 22h30. Ce spectacle se déroulera sur les berges du Thouet. Je vous rappelle que la Compagnie Carabosse est une compagnie qui joue au niveau international, elle se produit très peu dans sa propre région, alors qu'elle est située à une vingtaine de kilomètres de Parthenay
- La Chorale Mélusine, dimanche 9 octobre, qui donne un concert à l'église Saint Laurent de Parthenay à partir de 17h

Il suffit simplement de s'ouvrir un petit peu au monde, et on peut s'apercevoir que notre région est riche de sa diversité culturelle

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire remercie l'assemblée de sa participation et clôt la séance à 21h40

=====

La liste des délibérations du Conseil Municipal a été affichée du 7 octobre 2022 au 7 décembre 2022.

Les Secrétaires de Séance,

Le Maire,